

# Monts du Forez : vents contraires pour le projet éolien

Le Conseil d'État vient d'annuler une décision de la cour administrative d'appel de Lyon qui validait les permis de construire pour l'implantation d'éoliennes sur le territoire des communes de La Chamba, La-Côte-en-Couzan et de Saint-Jean-La-Vêtre.

ALP - Aujourd'hui à 18:00 | mis à jour aujourd'hui à 18:58 - Temps de lecture : 2 min



Le projet prévoit l'implantation de cinq machines. Photo archives Progrès /Antoine DELSART

Le combat mené par l'Association Vent du Haut-Forez contre [les permis de construire accordés en 2016 par le préfet de la Loire](#) à la SAS Monts du Forez pour l'édification de cinq éoliennes sur le territoire des communes de La Chamba, La-Côte-en-Couzan et de Saint-Jean-La-Vêtre, au sein du massif des monts du Forez, est loin d'être terminé.

**« Dégradation de la qualité du paysage remarquable du site »**

L'association vient en effet de remporter une manche devant le Conseil d'État, qui a annulé une décision de la cour administrative d'appel de Lyon datant du mois de juin 2021. Malgré les craintes exprimées par l'association au vu de l'impact visuel du projet sur le paysage, les juges lyonnais avaient alors estimé qu'il n'y avait pas lieu d'annuler les permis de construire.

Les juges du Conseil d'État, eux, ont eu une autre lecture du dossier. « Le projet, rappellent-ils dans leur décision, prévoit une implantation des ouvrages [dans l'alignement de la crête du Grand Caire](#) ». Or, estiment-ils par la suite, « eu égard à l'implantation des éoliennes projetées et à la dégradation de la qualité du paysage remarquable du site » ainsi occasionnée, et « en dépit des éléments mis en avant pour justifier l'atténuation de leur impact visuel », la cour administrative d'appel « ne pouvait pas estimer que la décision du préfet de la Loire (d'accorder les permis de construire) était exempte d'erreur manifeste d'appréciation ».

Le Conseil d'État a donc annulé l'arrêt des juges lyonnais, lesquels vont maintenant devoir rejurer l'affaire.

### **Un projet incohérent selon l'opposition**

Vent du Haut Forez est monté au créneau contre le projet éolien en mettant en cause « [des enjeux liés aux paysages](#), à la biodiversité et au contexte humain et territorial insuffisamment pris en compte ».

L'association dénonce par ailleurs une éventuelle cohabitation entre tourisme et éolien au col de la Loge : « C'est incohérent. Pour exemple, la piste de mushers devrait être fermée l'hiver à cause des risques de projection de glace et la piste de luge, située sur le chemin d'accès à la centrale, serait forcément déneigée. »